

No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE
L'HÔTEL DE VILLE, LE 7 FÉVRIER 2018, À 20 H.

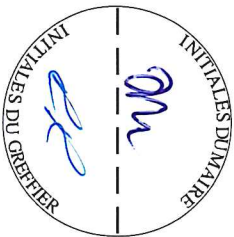
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE**
Règlement no 483-3-U modifiant le règlement de zonage
483-U, afin de modifier certaines dispositions sur les

enceintes de piscine.

Débutant à 20 h 01 et se terminant à 20 h 07

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 10 janvier 2018
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Adoption – Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement
 - 5.2 Adoption – Politique portant sur l'utilisation des biens, propriétés de la Ville de Carignan
 - 5.3 Création et définition – Comités consultatifs
 - 5.4 Autorisation – Acquisition d'un certificat de sécurité SSL pour le site web
 - 5.5 Octroi de contrat – Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de janvier 2018
 - 6.2 Dépôt – Liste des engagements
 - 6.3 Radiation de taxes et facturations diverses
 - 6.4 Autorisation – Disposition du photocopieur
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Travaux supplémentaires – Entretien du réseau d'éclairage public pour 2017
 - 7.2 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire – Travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et de reconstruction de chaussée – Secteur de l'Île Goyer
 - 7.3 Octroi de contrat – Problématique aux étangs aérés
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Demande de dérogation mineure 2017-063 – Lot 2 600 191 – 961, rue Demers
 - 8.2 Demande de PIA 2017-056 – Lot 2 600 191 – 961, rue Demers
 - 8.3 Demande de dérogation mineure 2017-065 – Lot 2 600 761 – 1447, rue Bernard-Boucher
 - 8.4 Demande de PIA 2018-001 – Lot 2 600 834 – 2779, chemin Bellerive



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

- 8.5 Modification d'un projet de lotissement comportant un parc – Lot 5 820 896
- 8.6 Embauche – Inspecteur niveau 2 – Remplacement de congé de maternité
- 8.7 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Le Boisé de Carignan – Phase VI

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. **FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 10.1 Demande d'aide financière – École secondaire du Mont-Bruno
- 10.2 Demande d'aide financière – Bazar familial de Chambly

11. ENVIRONNEMENT

- 11.1 Autorisation – Engagement dépense – Étude hydraulique du cours d'eau sans nom numéro deux

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Embauche des moniteurs étudiants – Relâche 2018
- 12.2 Embauche – Responsable des camps de jour pour l'année 2018

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement no 483-3-U
Règlement modifiant le règlement de zonage 483-U, afin de modifier certaines dispositions sur les enceintes de piscine
- 13.2 Avis de motion – Projet de règlement no 310-23
Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

14. INFORMATIONS

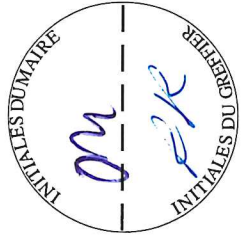
15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M.	Patrick Marquès, maire
M ^{mes}	Anne Poussard, conseillère Édith Labrosse, conseillère Stéphanie Lefebvre, conseillère Diane Morneau, conseillère
MM.	Frédéric Martineau, conseiller Daniel St-Jean, conseiller

Messieurs Vincent Tanguay, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

18-02-45	1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 07. 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité : D'ADOPTER l'ordre du jour. 3. PÉRIODE DE QUESTIONS 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX 4.1 Séance ordinaire du 10 janvier 2018 Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité : D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2018. 5. DIRECTION GÉNÉRALE 5.1 Adoption – Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement, il est prévu de préciser davantage les modalités d'application; CONSIDÉRANT l'article 22 de la convention collective des cols blancs et cols bleus; CONSIDÉRANT les articles 20 et 21 de la Politique administrative et salariale du personnel cadre; EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité : D'ADOPTER aux fins d'application la Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement datée de janvier 2018. 5.2 Adoption – Politique portant sur l'utilisation des biens, propriétés de la Ville de Carignan CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Politique portant sur l'utilisation des biens, propriétés de la Ville de Carignan, il est prévu d'établir des règles applicables en ce qui concerne l'utilisation des locaux, des équipements et des biens;
18-02-46	
18-02-47	
18-02-48	

CONSIDÉRANT l'article 5.4 dans le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique portant sur l'utilisation des biens, propriétés de la Ville de Carignan datée de janvier 2018.

5.3 Création et définition – Comités consultatifs

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite créer des comités consultatifs concernant différents enjeux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les comités consultatifs sont des outils de gestion et de prise en compte des préoccupations de la population ainsi que de l'expertise de la société civile dans l'analyse d'une situation problématique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE créer les comités consultatifs suivants :

- Comité de circulation et sécurité routière;
- Comité agricole;
- Comité de développement durable;
- Comité famille et aînés.

Comité de circulation et sécurité routière

Mandat :

- Étudier les problématiques de circulation afin d'éliminer ou de réduire les problèmes de sécurité, incluant ceux liés à la circulation automobile, piétonne et cycliste;
- Faire des recommandations pour maximiser la sécurité des citoyens et usagers du réseau routier.

Composition :

- Un à deux membres du conseil municipal;
- Deux à quatre citoyens;
- Un représentant de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;
- Fonctionnaire désigné : Directeur du service des travaux publics.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Carignan

Comité agricole

Mandat :

- Travailler sur tout mandat confié par le conseil municipal concernant tout questionnement relatif à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux rattachés à l'aménagement de ce territoire et à la pratique de ces activités;
- Faire des recommandations sur les sujets étudiés;
- Promouvoir des actions de sensibilisation et encourager une interaction valorisante avec les secteurs résidentiels et commerciaux;
- Travailler en collaboration et en complémentarité avec le comité consultatif agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, notamment quant à l'implantation du plan de développement de la zone agricole.

Composition :

- Un à deux membres du conseil municipal;
- Deux à quatre citoyens dont au moins deux représentants agriculteurs ou du milieu associatif agricole;
- Fonctionnaire désigné : Conseillère en environnement et développement durable.

Comité de développement durable

Mandat :

- Proposer et élaborer différentes politiques en lien avec le développement durable;
- Élaborer des plans d'action pour les politiques en lien avec le développement durable;
- Faire le suivi et l'évaluation des plans d'action en lien avec le développement durable;
- Travailler sur tout mandat confié par le conseil municipal en lien avec la dimension « environnement », « social » ou « économique » du développement durable.

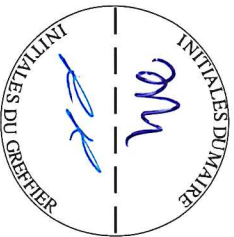
Composition :

- Un à deux membres du conseil municipal;
- Deux à quatre citoyens dont au moins un représentant du secteur économique;
- Fonctionnaire désigné : Conseillère en environnement et développement durable.

Comité familles et aînés

Mandat :

- Participer au comité de mise à jour et d'élaboration de la politique familiale et des aînés;
- Élaborer un plan d'action pour la politique familiale et des aînés;
- Faire le suivi et l'évaluation du plan d'action.



No de résolution
ou annotation

Philippe Carignan

Composition :

- Un à deux membres du conseil municipal;
- Quatre à six citoyens dont au moins un représentant des aînés et un représentant du milieu associatif communautaire ou de loisir sportif ou culturel;
- Fonctionnaire désigné : Directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

QUE les membres d'un comité soient nommés par résolution du conseil pour une période de deux (2) ans, renouvelable;

DE statuer que la majorité des membres nommés constitue le quorum, mais que la présence d'un élu est obligatoire pour constituer le quorum;

QUE la présidence de chacun de ces comités soit assumée par un élu;

QUE la fonction de secrétaire du comité soit assumée par le fonctionnaire désigné par le conseil municipal pour œuvrer à ce titre;

QUE tous les comités siègent entre trois et six fois par année;

QUE seuls le président, un conseiller membre du comité, le maire ou le directeur général peuvent convoquer une séance du comité;

QUE le compte-rendu des comités doit être soumis au conseil, il est entendu que les recommandations de ces comités ne doivent pas être divulguées publiquement avant que le conseil ait statué sur celles-ci;

DE statuer qu'aucune rémunération n'est prévue pour la participation des membres bénévoles auxdits comités.

5.4 Autorisation – Acquisition d'un certificat de sécurité SSL pour le site web

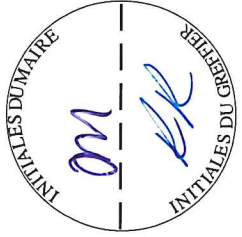
18-02-50

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des communications d'acquiescer un certificat de sécurité (licence d'exploitation annuelle) de trois (3) ans pour assurer la sécurité SSL du site web et le référencement par Google;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACQUIESCER un certificat de sécurité (licence d'exploitation annuelle) SSL pour le site web pour une durée de trois (3) ans incluant l'installation, au montant de 310,50 \$ taxes incluses, soit 103,50 \$/année;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Carignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13030-494.

5.5 Octroi de contrat – Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures

18-02-51

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de réviser le plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures, conformément au nouveau guide d'élaboration d'un plan d'intervention du MAMOT;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention de la firme Les Services exp inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels de mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement d'infrastructures à la firme Les Services exp inc. au montant de 24 949,58 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13040-412 sous réserve d'un transfert provenant du 01-21100-000.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de janvier 2018

18-02-52

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

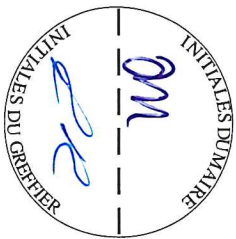
D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de janvier 2018 pour un montant de 5 087,26 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de janvier 2018, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 845 686,75 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 18 décembre 2017 au 21 janvier 2018.



No de résolution
ou annotation

Gilles D'Arignan

18-02-53

6.3 Radiation de taxes et facturations diverses

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de fin d'exercice des comptes à recevoir, il y a lieu de radier certaines taxes enregistrées « à recevoir » aux livres, mais qui dans les faits sont prescrites;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation des taxes foncières et facturations diverses selon la liste datée du 9 janvier 2018 pour un montant total de 5 100,61 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-19000-940.

18-02-54

6.4 Autorisation – Disposition du photocopieur

CONSIDÉRANT que le vieux photocopieur a été acheté en 2008, qu'il a dépassé sa vie utile, que le modèle est discontinué et qu'il pourrait être difficile de trouver des pièces neuves en cas de bris;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau photocopieur a été acheté à l'hôtel de ville, il est requis de disposer du vieil appareil qui n'est plus utilisé et qui encombre la salle de reproduction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la disposition du photocopieur Toshiba modèle E studio 603, à la fondation Fauna.

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 Travaux supplémentaires – Entretien du réseau d'éclairage public pour 2017

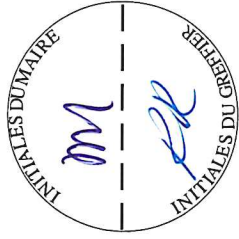
18-02-55

CONSIDÉRANT la résolution 15-01-19 octroyant le contrat de travaux d'entretien du réseau d'éclairage public à l'entreprise DR Électrique inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Carignan

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 291,93 \$ taxes incluses, à l'entreprise DR Électrique inc. afin de couvrir les coûts supplémentaires d'entretien du réseau d'éclairage public pour l'année 2017.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-34000-521.

7.2 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire – Travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et de reconstruction de chaussée – Secteur de l'Île Goyer

18-02-56

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-433 octroyant le contrat de travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur une portion de l'Île Goyer à l'entreprise Béton Mobile St-Alphonse (MSA) maintenant MSA infrastructures inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service génie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 151 284,29 \$ taxes incluses à l'entreprise Béton Mobile St-Alphonse (MSA) maintenant MSA infrastructures inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00489-411.

7.3 Octroi de contrat – Problématique aux étangs aérés

18-02-57

CONSIDÉRANT la problématique engendrée par l'effondrement d'un mur intérieur des étangs aérés;

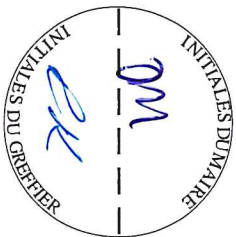
CONSIDÉRANT la nécessité d'investiguer et d'élaborer rapidement un plan d'action afin de corriger la situation;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat d'investigation et de préparation d'un plan d'action à la firme d'ingénierie Tetra Tech Inc. au montant maximum de 25 000 \$ taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Billie de Carignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41400-521, sous réserve d'une appropriation des surplus eau-égout.

8 URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure 2017-063 – Lot 2 600 191 – 961, rue Demers

18-02-58

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme une résidence unifamiliale d'une superficie d'implantation au sol de 494 mètres carrés ainsi qu'un rapport bât/terrain de 24%, alors que la réglementation en vigueur limite la superficie d'implantation au sol à 250 mètres carrés pour un terrain de 1 500 mètres carrés et un rapport bât/terrain de 20%;

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-30 accordant la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme une superficie d'implantation du bâtiment principal de 482,39 mètres carrés pour cette même résidence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme une résidence unifamiliale d'une superficie d'implantation au sol de 494 mètres carrés et d'un rapport bât/terrain de 24% pour la propriété sise au 961, rue Demers, soit le lot 2 600 191.

8.2 Demande de PIIA 2017-056 – Lot 2 600 191 – 961, rue Demers

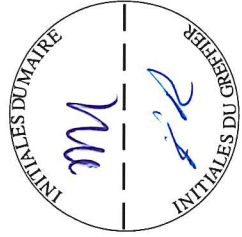
18-02-59

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de modification d'une résidence unifamiliale isolée de 1 étage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction pour la modification d'une résidence unifamiliale isolée de 1 étage, tel qu'illustré aux plans de Raynald Roy, technologue en architecture, de la firme Plans design, révisé en date du 8 septembre 2017, pour la propriété sise au 961, rue Demers, soit le lot 2 600 191.



No de résolution
ou annotation

18-02-60

Ville de Carignan

8.3 Demande de dérogation mineure 2017-065 – Lot 2 600 761 – 1447, rue Bernard-Boucher

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'utilisation d'un revêtement extérieur d'acrylique afin de recouvrir entièrement l'agrandissement, alors que la réglementation en vigueur exige l'utilisation d'un revêtement extérieur de classe 1 tel que la brique ou le béton dans une proportion de 65% pour le mur avant et de 50% pour les murs latéraux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'utilisation d'un revêtement extérieur d'acrylique afin de recouvrir entièrement l'agrandissement de la propriété sise au 1447, rue Bernard-Boucher, soit le lot 2 600 761.

8.4 Demande de PIJA 2018-001 – Lot 2 600 834 – 2779, chemin Bellerive

18-02-61

CONSIDÉRANT la demande de PIJA concernant le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement proposé n'est pas harmonisé avec le style du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que le style, la volumétrie, la hauteur et la forme du toit ne s'agence pas avec les bâtiments avoisinants;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du projet ne correspond pas à plusieurs critères et objectifs du PIJA;

EN CONSÉQUENCE :

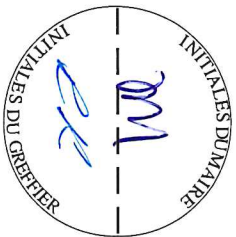
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER le plan de construction pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 600 834, tel qu'illustré aux plans de Michel Trudel, technologue en architecture, daté du 22 décembre 2017, dossier 015-03011 PERMIS-1 REV-3.

8.5 Modification d'un projet de lotissement comportant un parc – Lot 5 820 896

18-02-62

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est nécessaire pour toute opération cadastrale comportant des rues ou des parcs en vertu de l'article 45 du règlement des permis et certificats numéro 485-U;



Billie de Carignan

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-409 concernant la diminution en terrain de la contribution relative aux parcs, terrains de jeu et espaces naturels, et plus spécifiquement la réduction de 570 mètres carrés du lot 5 820 896;

CONSIDÉRANT que la localisation et la dimension du lot 6 193 039 permettent la préservation d'un lien piéton entre la rue Lareau et le Boulevard Désourdy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

Les conseillères Anne Poussard et Stéphanie Lefebvre votent contre.

D'AUTORISER le remplacement du lot 5 820 896 tel que présenté au plan d'opération cadastrale préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 12 décembre 2017, minutes 49820, dossier 25664-01.

8.6 Embauche – Inspecteur niveau 2 – Remplacement de congé de maternité

18-02-63

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un inspecteur niveau 2 est nécessaire pour un remplacement de congé de maternité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de division urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

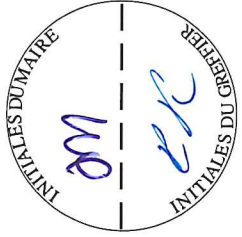
Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER Monsieur Éric Martel à titre d'employé surnuméraire – inspecteur niveau 2, en remplacement d'un congé de maternité;

QUE cette embauche soit rétroactive au 5 février 2018;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-181.



No de résolution
ou annotation

18-02-64

Ville de Carignan

8.7 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Le Boisé de Carignan – Phase VI

CONSIDÉRANT la résolution 17-07-236 approuvant le plan d'infrastructures et autorisant la signature de l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Le Boisé de Carignan – Phase VI;

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-409 autorisant entre autre la réduction de 570 m² du lot 5 820 896 destiné aux fins de parc;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER la résolution 17-07-236 de sorte que cette dernière soit nulle et sans effet;

D'APPROUVER le plan d'infrastructures de la firme Comeau Expert-Conseils, dessin no 17692-C-002, révision 4, daté du 14 avril 2017;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Le Boisé de Carignan – Phase VI;

LE tout conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande d'aide financière – École secondaire du Mont-Bruno

18-02-65

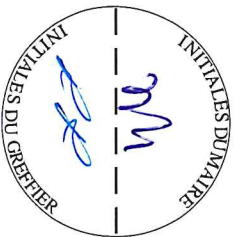
CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'École secondaire du Mont-Bruno dans le cadre de la remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études des élèves de 5^e secondaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'École secondaire du Mont-Bruno, un montant de 150 \$ dans le cadre de la remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études des élèves de 5^e secondaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.



Agille de Larignan

18-02-66

10.2 Demande d'aide financière – Bazar familial de Chambly

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Bazar familial de Chambly afin de soutenir les organismes communautaires du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Bazar familial de Chambly, un montant de 200 \$ afin de soutenir les organismes communautaires du territoire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11 ENVIRONNEMENT

11.1 Autorisation – Engagement dépense – Étude hydraulique du cours d'eau sans nom numéro deux

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

18-02-67

D'AUTORISER la dépense de 7 990,76 \$ pour évaluer la problématique de l'écoulement de l'eau du cours d'eau sans nom numéro deux;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-46000-411, sous réserve d'un transfert provenant du 02-47000-419.

12 LOISIRS ET CULTURE

12.1 Embauche des moniteurs étudiants – Relâche 2018

18-02-68

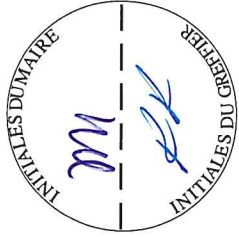
CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER mesdames Jeanne Montplaisir, Catherine Faquette-Asselin ainsi que messieurs Alexandre Bouchard et Vincent Pelletier à titre de moniteurs étudiants pour la relâche, soit du 5 au 9 mars 2018;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-181.

12.2 Embauche – Responsable des camps de jour pour l'année 2018

18-02-69

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Cassandra Mathieu pour la saison estivale 2018, incluant les semaines de préparation ainsi que la fête des citoyens en septembre;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-151.

13 RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement no 483-3-U

Règlement modifiant le règlement de zonage 483-U, afin de modifier certaines dispositions sur les enceintes de piscine

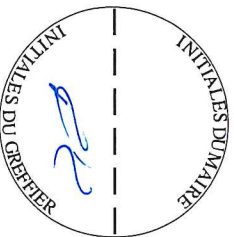
18-02-70

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 483-3-U modifiant le règlement de zonage 483-U, afin de modifier certaines dispositions sur les enceintes de piscine, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 483-3-U modifiant le règlement de zonage 483-U, afin de modifier certaines dispositions sur les enceintes de piscine.



No de résolution
ou annotation

13.2 Avis de motion – Règlement no 310-23

Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

18-02-71

Suite à la présentation du projet règlement par le greffier, avis de motion est donné par le conseiller Daniel St-Jean, à l'effet que le règlement no 310-23 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-02-72

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 34.

Rémi Raymond
Greffier

Patrick Marquès
Maire